

Verdict honteusement complaisant pour Nathan Colin : les juges protègent les antifas

écrit par Cyrano | 31 août 2025





Celui que nous appelons depuis des années le Gros Yéti était en pleine forme, pour sa rentrée politique, depuis que son spectacle, qui n'a jamais rempli les salles, mais a satisfait sa boursouflure, est terminé. Il a réussi en quelques minutes à sortir deux énormités, à la hauteur de son éléphantinesque silhouette. Il a d'abord refait le coup du « sentiment d'insécurité », crachant au visage des centaines de milliers de Français assassinés, agressés, insultés, menacés, volés, humiliés, violés tous les ans, par des psychopathes qui ont toujours le même profil.

Il suffit d'écouter, ce que personne ne sait, le témoignage recueilli par Vincent Lapierre, à Besançon, où un jeune garçon de 19 ans, venu patiner paisiblement, a été gratuitement agressé par cinq racailles qui l'ont massacré, parce que Français et Blanc. C'est à partir de la 11e minute, et le

témoignage de la victime glace le sang. Et c'était le cinquième du mois ! Et il y en a des milliers comme cela que les médias cachent aux Français.

L'autre énormité sortie par le Gros Yéti est de s'offusquer contre CNews et Pascal Praud, qui reprocheraient aux juges d'être trop laxistes, alors que, ose-t-il dire, la justice est très sévère dans ce pays. Les multirécidivistes qui, au bout de vingt agressions, n'ont toujours pas fait un jour de prison, doivent bien rire.

Et comme un pied de nez adressé à ce gros lécheur de babouche qui se vantait de défendre le frère de Merah, la justice vient en effet une fois de plus de montrer son vrai visage. Celui que nous appelons l'ordure antifa Nathan Colin vient en effet de se voir condamné à la ridicule peine de 1 mois de prison avec sursis, et 1500 euros d'amende, pour avoir agressé deux journalistes de Valeurs Actuelles, devant les caméras. Voilà le pedigree de ce parasite de 35 ans, compagnon de la pathétique actrice wokiste Marie Coquille-Chambel, qui incarne cette célèbre phrase de Georges Brassens « Mais pour l'amour on ne demande pas aux femmes d'avoir inventé la poudre... ».

Seulement 1 mois de prison avec sursis et 1500 euros d'amende, pour une agression physique caractérisée sur deux journalistes, certes de droite, et la relaxe pour avoir frappé une militante de Némésis, sans doute d'extrême droite !

<https://www.observatoire-violences.fr/articles/le-militant-dextreme-gauche-nathan-colin-est-condamne-a-un-mois-de-prison-avec-sursis>

Dans le même temps, ces mêmes juges avaient condamné à 9 mois de prison ferme Marc de Cacqueray-Valmenier, chez des Zouaves (dissous par Darmanin) pour avoir viré les militants de Sos Racisme, venus foutre le bordel au premier meeting du candidat Zemmour , à Villepinte.

<https://www.nouvelobs.com/justice/20250116.0BS99079/l-ex-leader-des-zouaves-paris-condamne-a-de-la-prison-ferme-apres-l-agression-de-militants-de-sos-racisme.html>

Dans le même temps, à Orléans, un jeune garçon de 19 ans était condamné à 6 mois de prison avec sursis pour avoir placardé des autocollants hostiles aux musulmans. Il devra également payer les frais de justice des racketteurs habituels, la LDH, la Licra et SOS Racisme, ce qui lui coûtera bien plus cher que l'ordure Nathan Colin, alors qu'il n'a blessé ni agressé personne.

<https://www.leparisien.fr/loiret-45/il-avait-colle-des-stickers-anti-musulmans-dans-les-rues-d-orleans-un-jeune-homme-condamne-a-six-mois-de-prison-avec-sursis-28-08-2025-3XPT5B52NZCXBJSPE624F75DA4.php>

Nous rappellerons juste que ces mêmes juges ont condamné Christine Tasin à 8000 euros d'amende, de dommages et intérêts et de frais de justice pour avoir ironisé sur la prestation de la porte-parole de la Préfecture de Paris, par ailleurs originaire d'Afrique du Nord, au lendemain du mensonge d'État de Darmanin accusant les supporters anglais pour protéger les racailles du 93, suite aux agressions ayant précédé la finale de la Coupe d'Europe de football.

Nous rappellerons que Pierre Cassen et Guy Sebag, suite à la publication de la vidéo « Et si Castex remplaçait l'application Stop Covid par stop Islam », ont été condamnés par ces mêmes juges, chacun, à 4000 euros d'amende, et 4000 euros à verser à SOS Racisme, soit 8000 euros chacun, soit 16.000 euros pour Riposte Laïque.

Moralité : le gros Yéti a raison. La justice est impitoyable, mais seulement pour les patriotes. Par contre, elle se montre ouvertement complice, la preuve par le scandaleux verdict du cogneur Nathan Colin, des miliciens gauchistes qui, protégés par le régime, agressent en toute impunité ceux qui veulent sauver la France.

Cyrano

Ripostelaique.com